



## Le devoir d'indignation

Par [Claude Jacqueline Herdhuin](#)

Mondialisation.ca, 29 avril 2008

29 avril 2008

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [LES BALKANS](#)

À la lecture de l'actualité – alors que les Haïtiens se battent dans les rues de Port-au-Prince pour que leur droit à la nourriture soit respecté, que des États, dont le Canada, reconnaissent des États voyous tel le Kosovo, que l'on parle ouvertement de trafic et de marché albanais d'organes, qu'un peu tardivement Carla Del Ponte admet l'existence de ce marché – on devrait enseigner dans toutes les écoles du monde entier et à tous les adultes le devoir d'indignation.

La famine est un phénomène orchestré par l'Occident : affamer pour mieux dominer. Gonfler artificiellement les prix des denrées alimentaires dans le pays pauvres, comme cela a été le cas à Haïti au début du mois d'avril. Puis baisser ces prix pour calmer les populations s'assurant du même coup d'une mainmise dans ces pays. Pendant ce temps, aux États-Unis et au Canada, nos jeunes se livrent à des batailles de pizza et s'arrosent au Coca-Cola avant d'engouffrer trois portions de frites extra larges. Cette scène se déroulait dans une banlieue tranquille de la Rive Sud il y a moins d'une semaine. Des jeunes d'une douzaine d'années s'en donnaient à cœur joie. Une question se pose : pourquoi ces jeunes soupaient-ils dans la rue et non chez eux? Quels parents payaient pour cette orgie alimentaire? L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaire... » Afin que ces droits soient respectés, il faut forcément partager et c'est là que le bât blesse. Cette année est celle du sixième anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme et 2008 sera marquée par une vaste campagne des Nations Unies sous le thème « Dignité et justice pour tous ». J'aimerais pouvoir y croire.

Le Kosovo s'est autoproclamé indépendant le 17 février 2008 laissant sa porte ouverte à l'OTAN et aux États-Unis. Depuis, on a eu la preuve qu'il s'agit d'un État dominé par la mafia albanaise. Le premier ministre du Kosovo, Hashim Thaci, libérateur des Albanais du Kosovo, fait partie de cette mafia et a commis nombre d'exactions. Mais en reconnaissant le Kosovo, le Canada et d'autres États ont endossé implicitement toutes les horreurs commises dans cette région des Balkans. Comment peuvent-ils ensuite parler de droits de l'homme? À moins que les Serbes et les autres victimes de cette région ne répondent pas à la définition du mot Homme... Depuis quelque temps, on parle d'un trafic d'organes dirigé par les Albanais. Milijana Mitrovic, journaliste et source principale de Carla Del Ponte, a écrit qu'avec l'aide de représentants de la KFOR et de l'UNMIK, des organes étaient prélevés sur des prostituées (amenées de différents pays par les Albanais) pour distraire les membres de ces deux forces... En 2002, Milijana Mitrovic a essayé d'alerter l'opinion, sans succès. Carla Del Ponte savait elle aussi, mais elle n'a rien fait. Aujourd'hui, elle sort un livre et reconnaît

qu'elle était au courant. Mais les pressions exercées sur elle l'ont empêchée d'agir. Une excuse un peu facile déjà servie par notre trop célèbre Général Dallaire qui n'a rien pu faire au Rwanda. Carla Del Ponte devient victime et vend son livre. En tant que procureure du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de 1999 à 2007, elle avait le pouvoir de parler haut et fort. Mais elle s'est tue. Et, comme tout un chacun le sait, le silence est complice.

Pourquoi ne pas ajouter à la Journée des droits de l'homme, célébrée le 10 décembre depuis 1950, une journée du Devoir d'indignation? Une journée durant laquelle chacun de nous devrait s'indigner d'une injustice, aussi petite soit-elle? Vingt-quatre heures de réflexion sur soi... pour passer ensuite à l'action.

Claude Herdhuin: Auteure, scénariste.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Claude Jacqueline Herdhuin](#), Mondialisation.ca, 2008

---

Articles Par : [Claude  
Jacqueline Herdhuin](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)